

Québec, le 11 mars 2010

Madame Claire Bolduc
Présidente
Solidarité rurale du Québec
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8

Objet : Consultation publique sur l'occupation des territoires

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre l'avis du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) sur la question de l'occupation des territoires. Ce sujet est au cœur de nos travaux depuis plusieurs années, notamment à cause du débat public qui a présentement cours sur la gestion forestière. Si nous avons antérieurement réfléchi au concept de décentralisation, déconcentration et prestations de services publics en région, l'actualité des dernières années nous a obligés à développer plus concrètement notre position.

Toutefois, nous aimerions commencer par une remarque à propos du document de consultation que vous avez préparé. Son contenu nous a quelque peu surpris par son approche généraliste et théorique. Les consensus sociaux québécois en développement local et régional datent déjà de plusieurs dizaines d'années et ont émergé autour de l'implantation des Centres locaux de développement (CLD), de la réforme des Centres régionaux de concertation et développement (CRCDD) et de l'expérience des pactes ruraux.

Nous espérons vivement que le débat aille plus loin que les phrases vertueuses que nous entendons généralement sur cet enjeu telles qu'« un développement au service des collectivités » ou « une approche de développement durable pour permettre aux générations futures de se développer ».

L'autre élément qui nous a étonnés dans ce document est le parti pris qui se dégage du point de vue des acteurs qui doivent être au centre de l'occupation des territoires. Effectivement, le document donne le beau rôle aux organismes comme les coopératives et les organismes à but non lucratif, mais en aucun moment, il ne mentionne les administrations publiques locales, régionales et provinciales comme étant des acteurs incontournables de l'occupation et du développement du territoire québécois.

Pour le SFPQ, si cette omission dans le document est volontaire, nous ne pouvons que le déplorer, voire même le dénoncer puisque depuis plus de 50 ans, les services publics québécois sont un facteur de développement et d'occupation des territoires. Les bureaux régionaux des ministères et organismes ont un effet de catalyseur de développement pour les divers intervenants du milieu dans lesquels ils s'installent.

Généralement, autour de ces bureaux gouvernementaux¹, nous retrouvons des commerces de proximité et de services complémentaires qui bénéficient de l'achalandage de ces bureaux et de la présence de fonctionnaires y travaillant. Restaurants, commerces de détail, bureaux de poste, guichets automatiques, services professionnels... sont parmi les établissements qui font la différence entre un milieu de vie de qualité et un environnement dévitalisé.

En ce sens, nul ne saurait, à notre avis, réfléchir à l'occupation des territoires sans considérer l'apport et le rôle des services publics de l'État québécois et des administrations municipales et régionales.

D'ailleurs, la fonction publique québécoise dans les régions est souvent perçue comme une présence extérieure, venant de Québec ou de Montréal, laquelle sait peu de choses sur la réalité de la région. Or, rien n'est plus faux. Les fonctionnaires qui travaillent dans les régions proviennent « de la place », ce sont des habitants de ces milieux et ils les connaissent parfaitement. Ils peuvent identifier les organisations œuvrant dans tel secteur d'activité, incluant les autres ministères et organismes gouvernementaux qu'ils soient « en ville » ou dans la région.

De plus, ce personnel détient une expertise éprouvée par des concours de recrutement rigoureux afin de s'assurer de leurs compétences. La fonction publique et les services publics sont d'importants outils collectifs de développement, lesquels sont universellement accessibles, gratuits et impartiaux. Malheureusement, depuis longtemps, la crédibilité et la légitimité des fonctionnaires de tous les paliers sont dépréciées. Nous pouvons nous demander si ces jugements défavorables ne se trompent pas de cibles en visant les personnes plutôt que le phénomène décrié qu'est la bureaucratie excessive...

Pour le SFPQ, la fonction publique est un facteur de cohésion entre les différents acteurs d'un territoire, mais également un point de liaison entre les diverses expertises et législations et, en ce sens, doivent demeurer des intervenants de premier plan dans le projet d'occupation des territoires du Québec.

Pour bien remplir leur rôle, la fonction publique et les acteurs régionaux et locaux doivent modifier considérablement leur façon d'entrer en relation. Pour collaborer efficacement, les deux parties doivent changer leur perception qu'elles ont de leur vis-à-vis.

Par conséquent, les fonctionnaires doivent apprendre à exercer un rôle d'agent de liaison entre le gouvernement et les milieux et à faire de la pédagogie sur les législations assumées par les ministères et organismes plutôt que d'être de simples exécutants des lois et règlements. Bref, les fonctionnaires doivent revenir à l'essence première de leur travail : œuvrer pour la collectivité et son mieux-être.

En revanche, les milieux régionaux doivent voir les fonctionnaires et les administrations publiques comme de véritables partenaires de réflexion et de développement régional au lieu de

¹ C'est également vrai, dans une moindre mesure, pour les administrations municipales et régionales.

les interpellent uniquement à la fin d'un projet qui a mûri depuis longtemps dans les cercles régionaux et locaux : les administrations publiques ont beaucoup plus à offrir que des permis et des subventions.

Ainsi, la fonction publique peut exercer un rôle de locomotive au sein des diverses instances et organisations présentes en région et lorsque nécessaire, tenir la fonction d'arbitre des intérêts particuliers au nom de l'intérêt supérieur des Québécois.

Le SFPQ ne partage donc pas tous les défis identifiés au document de consultation et constate que certains d'entre eux sont passés sous silence ou abordés timidement. La démarche entreprise par Solidarité rurale du Québec est essentielle et tombe à point, mais à notre avis, elle devra être plus approfondie. Le document demeure trop vague et donc vertueux, ce qui fait en sorte que les propositions qu'il contient sont porteuses d'un faux consensus. C'est dans les détails d'opération et les choix que les conflits ont émergés dans le passé autour des questions de gouvernance locale, régionale et nationale.

Selon nous, il est maintenant temps d'entrer dans le vif du sujet et de discuter sur le « qui » et « selon quelle approche », nous voulons développer et occuper notre territoire. Ce faisant, nous pourrions aller au-delà de phrases comme « assurer un accès adéquat et équitable aux services publics » et définir « accès », « adéquat » et « équitable » et identifier « qui » offrent ces services publics. Nous croyons que l'heure des questions épineuses et porteuses de tension est arrivée.

Nous vous prions de considérer cet avis comme une participation constructive au débat et que le SFPQ est vivement intéressé par la suite des travaux.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

La présidente générale,

A handwritten signature in blue ink that reads "Lucie Martineau". The signature is written in a cursive, flowing style.

Lucie Martineau

/hp